

L'un des plus grands sites de téléchargement illégal, Kazaa, rentre dans le droit chemin

Aujourd'hui détenu par la société Brilliant Digital Entertainment, [Kazaa](#), l'un des pionniers en matière de téléchargement de fichiers en *peer-to-peer* (poste-à-poste en français), **est de retour sur la Toile**. A cette différence près que le site, autrefois site d'échange gratuit (et parfois pirate) pour partager de la musique, est devenu **payant**.

Le site propose désormais un abonnement pour son service de téléchargement et de partage de musique en haute définition. **Pour 19,98 dollars par mois, l'internaute peut télécharger autant qu'il le désire**, à condition que les pièces soient dans le catalogue du service, qui reprend les offres de quatre des grandes majors, soit plus d'un million de titres.

Ce caractère illimité **s'applique également aux sonneries de portable**. L'offre est vaste mais elle ne s'applique qu'aux abonnés et exclusivement aux abonnés. Les titres téléchargés peuvent être écoutés sur trois ordinateurs différents et un téléphone mais ils seront illisibles dès que l'abonnement de l'internaute prendra fin.

Le 'petit' site de partage de musique élaboré par une bande copains dont Niklas Zennström, Janus Friis (fondateurs de Skype) et Ahti Heinla a bien grandi. Devenu **l'un des logiciels les plus téléchargés dans l'histoire de l'Internet au début des années 2000**, Kazaa « légal » aura peut-être encore de beaux jours devant lui.